

# Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 29 mars 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux  
des commissions scolaires de la région de l'Estrie et de l'île de Montréal,

Le 26 mars dernier, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vous informait, dans le cadre des balises ministérielles transmises au réseau scolaire, qu'une opération de récupération des effets personnels et scolaires absolument nécessaires devait être coordonnée, en tenant compte des conditions sanitaires strictes prescrites par la Santé publique.

Or, depuis cette communication, les autorités gouvernementales ont indiqué que la région de l'Estrie ainsi que l'île de Montréal étaient devenues des zones à risque et qu'il était recommandé d'éviter de s'y rendre. En outre, la Ville de Montréal a déclaré, le 27 mars dernier, l'état d'urgence sanitaire sur son territoire, à la demande de la Santé publique.

Sur la base de ces récentes considérations, je vous demande de surseoir à l'opération de récupération des effets personnels et scolaires. Des consignes en ce sens doivent donc être rapidement données aux directions des établissements sous votre responsabilité.

Je vous remercie de nouveau pour votre excellente collaboration et je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.

Le sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,



Eric Blackburn

p. j.